

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
MAIRIE DE POMPIGNAN



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

SEANCE DU 8 AVRIL 2025

Le 8 avril 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 04/04/2025 par le Maire, M. Alain BELLOC, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence du Maire.

Présents : M. BELLOC Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BIN Joseph, Mme BLIN Cendrine, Mme CANNES Pascale, M. COLLET Vincent, M. DUMOUTIER John, Mme FABRE Elisabeth, M. FRISA Jean-Luc, Mme PALOMBA Laetitia, Mme RIBES Huguette, Mme SANTORO Sandrine, M. SEUX Alain, M. VALLIENNE Christophe.

Absents excusés : M. LAMOURY Pascal (pouvoir à Mme FABRE Elisabeth), Mme SANTORO Sandrine, M. VALLIENNE Christophe.

Absent : M. SEUX Alain.

A été nommée comme **secrétaire de séance** : Mme RIBES Huguette.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 25 février 2025.

Monsieur John DUMOUTIER signale une erreur dans le procès-verbal puisque son nom est indiqué à la fois en tant que présent et absent. Ayant été absent à cette séance, il demande que son nom soit retiré des présents.

Le procès-verbal modifié de la séance du 25 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

INFORMATION SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION

Monsieur le Maire informe des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations que lui a octroyé le Conseil Municipal :

- ❖ **DC n°2025-004 du 20/03/2025 : Acceptation d'une indemnité versée par la SMACL suite au vol du camion benne**



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 8 avril 2025

ATTRIBUTION DE MARCHES (MONTANTS INFÉRIEURS À 10 000€ HT)

DATE	ATTRIBUTAIRE	OBJET	MONTANT HT
28/02/2025	ESPACE CLOTURE	CLOTURE HALLE	8 790,00 €
05/03/2025	SARL CANESIN	TROUS PLACEMENT DES PANNEAUX	979,95 €
06/03/2025	ROCHAS TP	GABIONS	2 650,00 €
13/03/2025	ESPACE CLOTURE	FOURNITURE ET POSE D'UNE SERRURE MECANIQUE	298,00 €
18/03/2025	SIGNAUX GIROD	PANNEAUX	462,98 €
25/03/2025	CHRISTOPHE VALLIENNE	REPARATION SINISTRE ACCIDENT CHEMIN DE LA VIGNEE	2 640,00 €
02/04/2025	DIDCREACOLOR	LOGO	320,00 €

Monsieur le Maire rappelle la liste des délibérations à l'ordre du jour de la séance :

- 2025-017** Approbation du devis pour la réfection du terrain de football
- 2025-018** Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle informatique du CDG de Tarn-et-Garonne – Prestation de cybersécurité
- 2025-019** Approbation de la convention pour la mise à disposition de la salle associative à la MDS Grisolles
- 2025-020** Mise à jour du tableau des effectifs
- 2025-021** Commission Intercommunale d'Aménagement foncier n°7 (LGV) - Election complémentaire d'un propriétaire de biens fonciers non bâtis

BUDGET PRINCIPAL

- 2025-022** Approbation du compte de gestion 2024
- 2025-023** Approbation du compte administratif 2024
- 2025-024** Affectation des résultats 2024
- 2025-025** Fixation des taux de fiscalité 2025
- 2025-026** Approbation du budget primitif 2025
- 2025-027** Attribution des subventions aux associations pour 2025
- 2025-028** Attribution de la subvention au CCAS

BUDGET ANNEXE MULTISERVICES

- 2025-029** Approbation du compte de gestion 2024
- 2025-030** Approbation du compte administratif 2024
- 2025-031** Affectation des résultats 2024
- 2025-032** Approbation du budget primitif 2025
- 2025-033** Reversement de l'excédent du budget annexe au budget principal

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'examiner les délibérations en débutant par les délibérations budgétaires et la mise à jour des effectifs du personnel communal.

2025-022. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, et, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN**Séance du 8 avril 2025**

des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité*,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-023. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2024 du budget principal de la commune.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 191 737,38 €
Recettes	1 424 708,89 €
Résultat exercice 2024	232 971,51 €
Résultat reporté 2023	476 342,84 €
Excédent de clôture au 31/12/2024	709 314,35 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	236 272,02 €
Recettes	345 047,18 €
Résultat exercice 2024	108 775,16 €


CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

Résultat reporté 2023	-95 896,22 €
Excédent de clôture au 31/12/2024	12 878,94 €

RESULTAT DE CLOTURE 2024 : 722 193,29 €

Le Conseil Municipal désigne en tant que président de séance M. Jean-Luc FRISA.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le compte administratif 2024 du budget principal.**

2025-024. BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Vu les résultats du compte administratif 2024,

FONCTIONNEMENT	
Résultat exercice 2024	232 971,51 €
Résultat reporté 2023	476 342,84 €
Résultat de fonctionnement cumulé	709 314,35 €

INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2024	108 775,16 €
Résultat reporté 2023	-95 896,22 €
RAR 2024 Dépenses	-1 048 985,00 €
RAR 2024 Recettes	480 273,00 €
Résultat réel d'investissement au 31/12/2024	-555 833,06 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 555 833,06 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- la somme de 153 481,29 € au compte R002 de la section de fonctionnement,
- et la somme de 555 833,06 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

2025-025. BUDGET PRINCIPAL – FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2025

Arrivée de M. VALLIENNE Christophe à 19h20.

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité applicables à la Commune :

- Taxe foncière bâtie : 44,58%
- Taxe foncière non bâtie : 104,65%
- Taxe d'habitation : 18,96%

A taux constant, le produit des impositions directes s'élèverait à :

- TFB : 647 302€
- TFNB : 36 732€
- TH : 9 158€
- Effet du coefficient correcteur : 22 727€

Total : 715 919€

Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2025 les taux votés en 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.**

FIXE comme suit les taux de fiscalité pour 2025 :

- **Taxe foncière bâtie : 44,58%**
- **Taxe foncière non bâtie : 104,65%**
- **Taxe d'habitation : 18,96%**

2025-026. BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente le budget principal pour l'année 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 683 207,29€
Chapitre 011	Charges à caractère général	422 581,83€
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	556 500,00€
Chapitre 014	Atténuations de produits	169 323,00€
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	186 962,00€
Chapitre 66	Charges financières	30 000,00€


CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

Chapitre 68	<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs</i>	155,52€
Chapitre 023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	315 305,94€
Chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	2 379,00€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 683 207,29€
Chapitre 013	<i>Atténuations de charges</i>	16 000,00€
Chapitre 70	<i>Produits des services, domaine et vente</i>	132 970,00€
Chapitre 73	<i>Impôts et taxes</i>	187 515,00€
Chapitre 731	<i>Impositions directes</i>	745 016,00€
Chapitre 74	<i>Dotations, subventions et participations</i>	389 520,00€
Chapitre 75	<i>Autres produits de gestion courante</i>	58 700,00€
Chapitre 76	<i>Produits financiers</i>	5,00€
Chapitre 002	<i>Excédent reporté</i>	153 481,29€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 525 815,54€
Chapitre 16	<i>Emprunts et dettes assimilés</i>	110 885,00€
Chapitre 20	<i>Immobilisations incorporelles</i>	10 000,00€
Chapitre 21	<i>Immobilisations corporelles</i>	72 000,00€
Chapitre 23	<i>Immobilisations en cours</i>	170 000,00€
Chapitre 041	<i>Opérations patrimoniales</i>	73 945,60€
Opération n°314	<i>Aménagement Chemin De Fallières</i>	39 999,94€
RAR 2024	<i>RAR 2024 Dépenses</i>	1 048 985,00€
RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 525 815,54€
Chapitre 024	<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>	16 000,00€
Chapitre 10	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	591 033,06€
Chapitre 13	<i>Subventions d'investissement reçues</i>	34 000,00€

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	315 305,94€
<i>Chapitre 040</i>	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	2 379,00€
<i>Chapitre 041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	73 945,60€
<i>Chapitre 001</i>	<i>Excédent reporté</i>	12 878,94€
<i>RAR 2024</i>	<i>RAR 2024 Recettes</i>	480 273,00€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE, par chapitre, le budget primitif 2025.**

2025-027. BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025
--

Arrivée de M. SEUX Alain à 19h40.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions aux associations pour 2025 comme suit :

ASSOCIATIONS	MONTANT ATTRIBUE
<i>AMICALE SAPEURS POMPIERS GRISOLLES</i>	420€
<i>ANCIENS COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE</i>	100€
<i>ANIMATION LOISIRS/COMITE DES FETES</i>	6 100€
<i>APE</i>	1 350€
<i>ASP FOOTBALL</i>	2 000€
<i>ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE</i>	1 000€
<i>CROIX ROUGE FRANCAISE</i>	130€
<i>ELAN POMPIGNANAIS</i>	500€
<i>EQUI'WESTERN</i>	400€
<i>FNACA GRISOLLES</i>	50€
<i>LA MARQUISE DANSE</i>	400€
<i>LIGUE CONTRE LE CANCER</i>	100€


CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	500€
OLYMPE BOUGE	1 200€
PETANQUE	230€
POMPIGNAN ARTS PLASTIQUES	250€
POMPIGNAN POKER CLUB	450€
PREVENTION ROUTIERE	250€
SAUVONS LE PATRIMOINE DE POMPIGNAN	400€
TOTAL	15 830€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2025.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 65748.

2025-028. BUDGET PRINCIPAL – ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS POUR 2025

Monsieur le Maire propose d'attribuer la subvention nécessaire à l'équilibre du budget du CCAS de Pompignan pour l'exercice 2025.

Il propose de fixer le montant de cette subvention à 8 500,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le montant de la subvention allouée au CCAS de Pompignan.
DIT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 657363.

2025-029. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024, et, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN**Séance du 8 avril 2025**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 pour le budget annexe Multiservices par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2025-030. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2024 du budget annexe Multi-services.

FONCTIONNEMENT	
Dépenses	-27 548,46 €
Recettes	119 417,86 €
Résultat exercice 2024	91 869,40 €
Résultat reporté 2023	170 531,47 €
Excédent de clôture au 31/12/2024	262 400,87 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses	45 020,71 €
Recettes	38 272,34 €
Résultat exercice 2024	-6 748,37 €
Résultat reporté 2023	-31 814,99 €


CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

Déficit de clôture au 31/12/2024	-38 563,36 €
----------------------------------	--------------

RESULTAT DE CLOTURE 2024 : 223 837,51 €

Le Conseil Municipal désigne en tant que président de séance M. Jean-Luc FRISA.

Monsieur le Maire sort de la salle du Conseil et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2024 pour le budget annexe Multi-services.

2025-031. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Vu les résultats du compte administratif 2024,

FONCTIONNEMENT	
Résultat exercice 2024	91 869,40 €
Résultat reporté 2023	170 531,47 €
Résultat de fonctionnement cumulé	262 400,87 €

INVESTISSEMENT	
Résultat exercice 2024	-6 748,37 €
Résultat reporté 2023	-31 814,99 €
RAR 2024 Dépenses	0,00 €
RAR 2024 Recettes	0,00 €
Résultat réel d'investissement au 31/12/2024	-38 563,36 €

Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est de 38 563,36 €,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter :

- la somme de 223 837,51 € au compte R002 de la section de fonctionnement,
- et la somme de 38 563,36 € au compte 1068 de la section d'investissement du Budget Primitif 2025.

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

**2025-032. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – APPROBATION DU BUDGET
PRINCIPAL 2025**

Monsieur le Maire présente le budget annexe pour l'année 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		339 637,51€
<i>Chapitre 011</i>	<i>Charges à caractère général</i>	160 520,11€
<i>Chapitre 65</i>	<i>Autres charges de gestion courante</i>	40 005,00€
<i>Chapitre 66</i>	<i>Charges financières</i>	4 700,00€
<i>Chapitre 67</i>	<i>Charges spécifiques</i>	100,00€
<i>Chapitre 68</i>	<i>Dotations aux amortissements, aux dépréciations</i>	14 530,30€
<i>Chapitre 023</i>	<i>Virement à la section d'investissement</i>	119 782,10€
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		339 637,51€
<i>Chapitre 70</i>	<i>Produits des services, domaine et vente</i>	1 700,00€
<i>Chapitre 75</i>	<i>Autres produits de gestion courante</i>	114 100,00€
<i>Chapitre 002</i>	<i>Excédent reporté</i>	223 837,51€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		164 230,46€
<i>Chapitre 001</i>	<i>Déficit reporté</i>	38 563,36€
<i>Chapitre 16</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	42 100,00€
<i>Chapitre 21</i>	<i>Immobilisations corporelles</i>	83 567,10€
RECETTES D'INVESTISSEMENT		164 230,46€
<i>Chapitre 10</i>	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>	38 563,36€
<i>Chapitre 27</i>	<i>Autres immobilisations financières</i>	5 885,00€
<i>Chapitre 021</i>	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	119 782,10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 8 avril 2025

APPROUVE, par chapitre, le budget primitif 2025 du budget annexe Multiservices.

2025-033. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES – REVERSEMENT DE L'EXCEDENT AU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire rappelle la possibilité de reversement de l'excédent du budget annexe multiservices au budget principal.

Au vu des résultats en section de fonctionnement du budget annexe multiservices pour l'exercice 2024,

Monsieur le Maire propose de fixer le montant du reversement à 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2025 :

- ♦ A l'article 65822 en dépenses au budget annexe multiservices.
- ♦ A l'article 75821 en recettes au budget principal.

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches à cet effet.

2025-020. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général de la fonction publique ;

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant, sur proposition de l'autorité territoriale, de déterminer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, et propose d'établir le tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emplois	Grade	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire de service	Nombre d'emplois pourvus	Nombre d'emplois vacants
FILIERE ADMINISTRATIVE					
ATTACHE TERRITORIAL	ATTACHE	1	35h	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	28h	1	0

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN***Séance du 8 avril 2025*

ADJOINT ADMINISTRATIF	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	21h	1	0
FILIERE ANIMATION					
ANIMATEUR	ANIMATEUR PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	1	2h	0	1
FILIERE MEDICO-SOCIALE					
ATSEM	ATSEM PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	2	28h	2	0
FILIERE SPORTIVE					
EDUCATEUR APS	EDUCATEUR APS	1	2h	0	1
FILIERE TECHNIQUE					
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	2	20h	1	1
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	1	21,5h	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	1	24h	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE	2	35h	2	0
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	17,5h	1	0
ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	28h	1	0


CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

ADJOINT TECHNIQUE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	1	35h	0	1
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	30h	1	0
AGENT DE MAITRISE	AGENT DE MAITRISE	1	30h	1	0

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE les propositions ci-dessus dans les conditions précitées.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération des agents occupant ces postes et au paiement des charges s'y rapportant sont inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

2025-017. APPROBATION DU DEVIS POUR LA REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL
--

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal les devis pour la réfection du terrain de football.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ACCEPTE la proposition de la société COMBES FRERES sise Lieu dit Gaubert à SAINT-ELIX-LE-CHATEAU (31430) pour un montant de 26 525,00 euros HT.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal de la commune.

2025-018. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE DU CDG DE TARN-ET-GARONNE – PRESTATION DE CYBERSECURITE
--

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérent/e au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation

CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN**Séance du 8 avril 2025**

et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à la multiplication des attaques et des menaces numériques, il est impératif que les collectivités soient bien armées pour protéger leurs systèmes d'information et les données sensibles qu'elles détiennent. Dans cet objectif, afin de donner des moyens concrets pour anticiper, réagir et renforcer durablement la sécurité des infrastructures publiques, le CDG82 propose une prestation complète en deux phases :

◆ Phase de mise en place (1ère année) :

1. Diagnostic cyber pour évaluer la situation et établir un plan d'action.
2. Élaboration d'un plan de sauvegarde locale et aide à sa mise en œuvre.
3. Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques en cybersécurité.

◆ Phase d'accompagnement (les années suivantes) :

1. Suivi et accompagnement du référent cyber dans l'exécution du plan d'action.
2. Mise à jour du plan de sauvegarde locale et contrôle des sauvegardes.
3. Sensibilisation continue des utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VALIDE la proposition de Monsieur le Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

**2025-019. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA
SALLE ASSOCIATIVE A LA MDS MONTECH/VERDUN SUR GARONNE**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle associative à la MDS de Montech/Verdun-sur-Garonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention jointe à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN****Séance du 8 avril 2025****2025-021. COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER N°7 (LGV) -
ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN PROPRIETAIRE DE BIENS FONCIERS
NON BATIS**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lors de sa séance du 25 février 2025 a procédé à la désignation de propriétaires de biens fonciers non bâtis afin de siéger au sein de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier n°7.

Ont été désignés en tant que titulaires, MM. Yves RIBES et Richard BARRIERE, et en tant que suppléant, M. Guy FERRERO.

Toutefois, par courrier daté du 11 mars 2025, M. Richard BARRIERE, titulaire, a fait part à Monsieur le Maire de sa démission.

Monsieur le Maire indique donc qu'il convient de pourvoir le poste vacant en procédant à une élection complémentaire.

L'avis invitant les candidats à se faire connaître a été affiché en mairie, le 24/03/2025, soit plus de quinze jours avant ce jour et a été inséré dans le journal La Dépêche du Midi du 24/03/2025.

Aucun candidat ne s'étant déclaré dans les temps impartis, Monsieur le Maire propose la candidature de M. Jean-Michel RIGAL, qui est de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne d'après les conventions internationales, jouit de ses droits civiques, a atteint l'âge de la majorité et possède des biens fonciers non bâtis sur le territoire de la commune.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Il est alors procédé à l'élection au scrutin uninominal à main levée dans les conditions fixées par l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales.

ELECTIONS D'UN PROPRIETAIRE TITULAIRE

La liste des candidats est donc ainsi arrêtée :

- **M. Jean-Michel RIGAL**

Nombre de votants : 14

Abstentions : 0

Nombre de suffrage exprimés : 14

Majorité requise : 8 voix.



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN
Séance du 8 avril 2025

Ont obtenu au premier tour :

Nom	Prénom	Nombre de voix
RIGAL	Jean-Michel	14

Est élu : M. Jean-Michel RIGAL

Compte tenu des voix recueillies, M. Jean-Michel RIGAL est élu membre titulaire.

TIRAGE AU SORT POUR LA LISTE PREPARATOIRE AU JURY D'ASSISES
--

Ont été tirés au sort :

- BARRIERE Pierre
- GRESSIER Sébastien
- CADIG Christine
- DE CARVALHO Marie
- PORNIN Françoise
- LAIR AUBADIA Jessica

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement de la halte vélo et fait part des propositions de la Société SAGELEC pour les sanitaires publics se présentant sous forme de « module béton double avec WC et douche » avec notamment lavage, et désinfection des cuvettes.

Jean-Luc FRISA, adjoint, fait le point sur les travaux en cours concernant l'aménagement du chemin Fallières, la construction de la halle route d'Ondes, et l'installation des panneaux photovoltaïques (halle, parking, city stade). Il ajoute que ces derniers travaux devraient se terminer très prochainement. Il indique que des gabions ont été installés tout autour de la halle ce qui lui donne une allure esthétique et qui pourra, le cas échéant, servir de bancs.

Huguette RIBES, adjointe, fait part d'un projet « JAIMECASTEL 2025 » porté par une association de CASTELNAU d'ESTRETFONDS, tendant à valoriser le canal des 2 mers en y organisant une exposition d'art.

Cet événement qui déroule sur cinq mois de juin à octobre, vise pour son édition 2025, à élargir le parcours artistique de la guinguette aux Trois Ponts sur les communes riveraines afin que ce

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN****Séance du 8 avril 2025**

canal de 750 km qui relie la Méditerranée à l'Atlantique devienne un fil conducteur pour une expérience artistique exceptionnelle.

Le thème de l'année est « Une lumière pour octobre rose » ; l'association souhaite par cette exposition contribuer à la prise de conscience et à la solidarité autour de cette cause.

L'association invite la Commune de Pompignan à se joindre à cette aventure artistique. Pour cela, elle sollicite une subvention et l'aide des agents communaux pour le montage et démontage des tableaux.

Monsieur le Maire indique que ce projet lui paraît intéressant, il permettra de mettre en avant notre commune et ajoute qu'il conviendrait de se rapprocher de la Commune de Grisolles pour prolonger l'exposition.

Madame RIBES propose de contacter l'élue en charge de la culture.

Dossier à suivre.

John DUMOUTIER, en sa qualité de Président de l'association « Sauvons le Patrimoine de Pompignan », fait part d'une conférence sur le thème « OLYMPE DE GOUGES, héroïne du féminisme » qui se déroulera le 15 mai prochain à 20 heures 30 à CASTELNAU d'ESTRETEFONDS en partenariat avec l'association « Au fil des temps Histoire et légendes Castelnau ».

Christophe VALLIENNE fait part de la journée de solidarité dite « **La journée pour Thierry** » qui a lieu cette année le Samedi 17 mai prochain avec au programme : concours de pétanque amical, repas, concert, et notamment une très belle loterie. Tous les bénéfices sont reversés à l'association ELLye.

Christophe VALLIENNE rappelle que cette manifestation est organisée par l'Elan Pompignanais, la Pétanque, avec le soutien de l'APE, le comité des fêtes et le Poker. Il invite les Conseillers Municipaux à parler de cette manifestation à but humanitaire autour d'eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Le Maire
Alain BELLOC

Le secrétaire de séance
Huguette RIBES

**CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN***Séance du 8 avril 2025***NUMEROS D'ORDRE DES DELIBERATIONS :**

- 2025-017. APPROBATION DU DEVIS POUR LA REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL
- 2025-018. APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'ADHESION GENERALE AU POLE INFORMATIQUE DU CDG DE TARN-ET-GARONNE – PRESTATION DE CYBERSECURITE
- 2025-019. APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE ASSOCIATIVE A LA MDS GRISOLLES
- 2025-020. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 2025-021. COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER N°7 (LGV) - ELECTION COMPLEMENTAIRE D'UN PROPRIETAIRE DE BIENS FONCIERS NON BATIS
- 2025-022. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024
- 2025-023. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 2025-024. BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 2025-025. BUDGET PRINCIPAL - FIXATION DES TAUX DE FISCALITE 2025
- 2025-026. BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
- 2025-027. BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2025
- 2025-028. BUDGET PRINCIPAL - ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION AU CCAS
- 2025-029. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024
- 2025-030. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024
- 2025-031. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - AFFECTATION DES RESULTATS 2024
- 2025-032. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025
- 2025-033. BUDGET ANNEXE MULTISERVICES - REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE AU BUDGET PRINCIPAL

050



CONSEIL MUNICIPAL DE POMPIGNAN

Séance du 8 avril 2025

